



**Question élargie n° 100**  
Reçue le 10.05.2021  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 11.05.2021

**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre**  
**des Députés**

Luxembourg, le 10 mai 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie au sujet de la société LuxTrust à Monsieur le Ministre de l'Economie.

D'après des informations relayées par la presse, l'opérateur Post a repris les 50% de parts du groupe italien Tinexta, qui était entré dans le capital de LuxTrust par le biais de sa filiale InfoCert en septembre 2018. Avec cette transaction, Post devient actionnaire majoritaire de la société luxembourgeoise. Dans ce contexte, il y a lieu de s'interroger sur les raisons entourant cette cession des parts du groupe Tinexta.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar  
Député